

CRCAM MORBIHAN

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan

Société Coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : Avenue de Kéranguen - 56956 VANNES Cedex 9

Siret 777 903 816 00026 - NAF 6419Z

Programme de rachat des Certificats Coopératifs d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires du 31 mars 2011 et par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2011

Déclaration des transactions sur certificats coopératifs d'investissement propres réalisées en février 2012

Séance du	Achats/Ventes (1)	Nombre de titres (2)	Prix moyen pondéré (3)	Montant
01/02/2012	Achats Annulation Ventes	85	39,35	3 344,75
02/02/2012	Achats Annulation Ventes	90	38,88	3 499,20
03/02/2012	Achats Annulation Ventes	90	38,60	3 474,00
06/02/2012	Achats Annulation Ventes	95	38,33	3 641,35
07/02/2012	Achats Annulation Ventes	100	38,79	3 879,00
08/02/2012	Achats Annulation Ventes	54	39,22	2 117,88
09/02/2012	Achats Annulation Ventes	100	39,59	3 959,00
10/02/2012	Achats Annulation Ventes	105	39,00	4 095,00
13/02/2012	Achats Annulation Ventes	110	38,84	4 272,40
14/02/2012	Achats Annulation Ventes	115	38,52	4 429,80
15/02/2012	Achats Annulation Ventes	125	38,51	4 813,75
16/02/2012	Achats Annulation Ventes	35	38,87	1 360,45
17/02/2012	Achats Annulation Ventes	20	39,36	787,20
20/02/2012	Achats Annulation Ventes	120	39,54	4 744,80
21/02/2012	Achats Annulation Ventes			
22/02/2012	Achats Annulation Ventes	46	38,89	1 788,94
23/02/2012	Achats Annulation Ventes	69	39,40	2 718,60
24/02/2012	Achats Annulation Ventes	128	39,77	5 090,56
27/02/2012	Achats Annulation Ventes	120	39,77	4 772,40
28/02/2012	Achats Annulation Ventes	96	39,63	3 804,48
29/02/2012	Achats Annulation Ventes	125	40,19	5 023,75
Total	Achats Annulation Ventes	1 828 0 0	39,18	71 617,31 0,00 0,00

(1) Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur.

Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité ne sont

(2) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

(3) Il s'agit du prix moyen pondéré brut.